

NA!

LA LETTRE
DU CONSEIL ÉCONOMIQUE
SOCIAL & ENVIRONNEMENTAL
RÉGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE

N° 37
NOV. 2022
ISSN 2555-297 X

« NÉO SOCIETAS »

« Néo Societas »... les plus fidèles observatrices et observateurs des travaux du CESER Nouvelle-Aquitaine auront noté que ce terme revient régulièrement dans les avis et expressions de notre Assemblée depuis 2019. En clin d'œil à « Néo Terra » – nom de la grande feuille de route transversale de transition environnementale et écologique dont s'est dotée la Région Nouvelle-Aquitaine il y a maintenant trois ans, « Néo Societas » est la proposition, formulée par le CESER, que la Région se dote d'une grande feuille de route également transversale, complémentaire et articulée à « Néo Terra », consacrée aux enjeux d'inégalités – sous toutes leurs formes – et de transformation sociale. Pour préciser les enjeux et contours de cette ambition, nous venons d'adopter un texte contributif dont nous vous proposons de découvrir les grandes lignes dans la présente lettre. Il s'intitule « Néo Societas : combler les fractures, ouvrir de nouvelles lignes d'horizon. Projeter la Nouvelle-Aquitaine dans une nouvelle ambition de transformation sociale ». L'essence de ce texte et de la démarche proposée est de mettre en cohérence environnement et société, de mobiliser de façon résolue, transversale, globale et systémique, les compétences mêmes de la collectivité régionale pour contribuer à lutter contre les inégalités, les précarités, les pauvretés, les discriminations qui minent la cohésion sociale et permettre à chacune et à chacun de vivre mieux, d'être en mesure de mieux trouver sa place, à l'abri de la précarité et dans un environnement préservé. In fine, il s'agit d'ouvrir de nouvelles lignes d'horizon pour répondre à ce qui nous semble être un enjeu majeur de la période : choisir et ne pas subir les transitions, projeter la société dans un nouvel horizon commun plus serein, plus apaisé et plus durable. « Néo Societas » porte aussi en elle une démarche nouvelle, fondée sur des dimensions culturelle, scientifique, transversale et mobilisatrice, parce que notre conviction est que la méthode sera décisive dans la réussite de cette dynamique.

Mobiliser l'action et les investissements publics autour de la réduction des inégalités, insuffler une dynamique de tous les actrices et acteurs des territoires autour des enjeux de transformation sociale et de cohésion constituent un défi majeur de la période, au même titre que la transition environnementale, pour toutes les strates de l'action publique. Ainsi, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) de la République vient-il lui-même, dans son « Rapport annuel sur l'état de la France 2022 – Changer de boussole pour dépasser l'urgence et préparer l'avenir », d'appeler à une réorientation de l'investissement public vers la transition écologique et la justice sociale¹.

Aujourd'hui, en Nouvelle-Aquitaine, cette démarche est lancée! Et nous remercions le Président du Conseil régional Alain ROUSSET d'avoir prêté une oreille attentive à la proposition de notre Assemblée consultative, en intégrant « Néo Societas » dans le processus de refonte en cours de « Néo Terra ». Nous remercions aussi les actrices et acteurs de tous ordres (élu.es, représentant.es d'organisations socio-économiques, associatives...) qui nous ont d'ores et déjà fait part de leur intérêt pour cette approche qui demande résolument le soutien le plus large possible et une réflexion collective renouvelée! La réunion de la Conférence Territoriale de l'Action Publique, du 14 novembre, a été l'occasion de présenter et mettre en discussion « Néo Societas » devant les représentant.es des différents échelons de collectivités locales : le CESER se réjouit de cette occasion de dialoguer avec des actrices et acteurs, qui, nous le savons, sont particulièrement en prise avec les difficultés du quotidien des néo-aquitain.es... « Néo Societas » est une vision mise en partage et une démarche à construire, chacun.e dans son registre de légitimité et de compétence. Le CESER continuera pour sa part à y apporter sa contribution, fidèle à son rôle d'assemblée consultative régionale.

Emmanuelle FOURNEYRON
Présidente

CONTRIBUTION

« NÉO SOCIETAS » :

Comblar les fractures, ouvrir de nouvelles lignes d'horizon. Projeter la Nouvelle-Aquitaine dans une nouvelle ambition de transformation sociale

Depuis 2019, le CESER Nouvelle-Aquitaine propose de doter la Région d'une grande feuille de route baptisée « Néo Societas », dédiée aux attentes de transformation sociale autour des enjeux d'égalité et de réduction des discriminations. La proposition du CESER adoptée en juin 2022 se veut complémentaire et articulée à la démarche « Néo Terra », la feuille de route transversale de la Région Nouvelle-Aquitaine visant à contribuer à la nécessaire transition écologique et énergétique. À terme, il s'agit de mettre en cohérence les deux volets « Néo Terra » et « Néo Societas » pour un projet régional plus global liant respect de l'environnement et progrès sociaux. Le CESER souhaite une meilleure prise en considération des enjeux liés aux inégalités de façon aussi transversale et systémique. Avec cette contribution, le CESER ambitionne d'alimenter la réflexion régionale, dans le respect de son rôle consultatif.



Faire face à la persistance d'inégalités, des situations de précarités, de pauvretés et de discriminations qui minent la cohésion sociale, territoriale et démocratique.

Un certain nombre d'études et d'analyses publiques nationales ou même régionales (données INSEE, Observatoire des inégalités, baromètre des territoires, rapports annuels du Défenseur des droits, rapports annuels des grandes associations sur le logement ou l'accès aux soins...) démontrent, année après année, la forte persistance des inégalités, des précarités et d'une pauvreté durable, mais aussi du sentiment très présent d'injustice, d'assignation sociale et territoriale... Au-delà

des seuls ménages néo-aquitains, cette réalité concerne aussi nombre d'acteurs économiques (en particulier parmi les agriculteurs, les artisans, les commerçants, les travailleurs indépendants et les auto-entrepreneurs).

CONSEIL RÉGIONAL + CESER = RÉGION
ASSEMBLÉE CONSULTATIVE
180 CONSEILLERS DÉSIGNÉS
REPRÉSENTANT 111* ORGANISATIONS
PATRONALES, SYNDICALES, ASSO-
CIATIVES, ENVIRONNEMENTALES...
ISSUES DES 12 DÉPARTEMENTS
DE LA NOUVELLE-AQUITAINE.

Sommaire Lettre N° 37

Néo Societas	P.1-2
Les éco-socio-conditionnalités des aides	P.3
Les actus et avis d'octobre	P.3-4
Table ronde retours sur les incendies	P.5-6

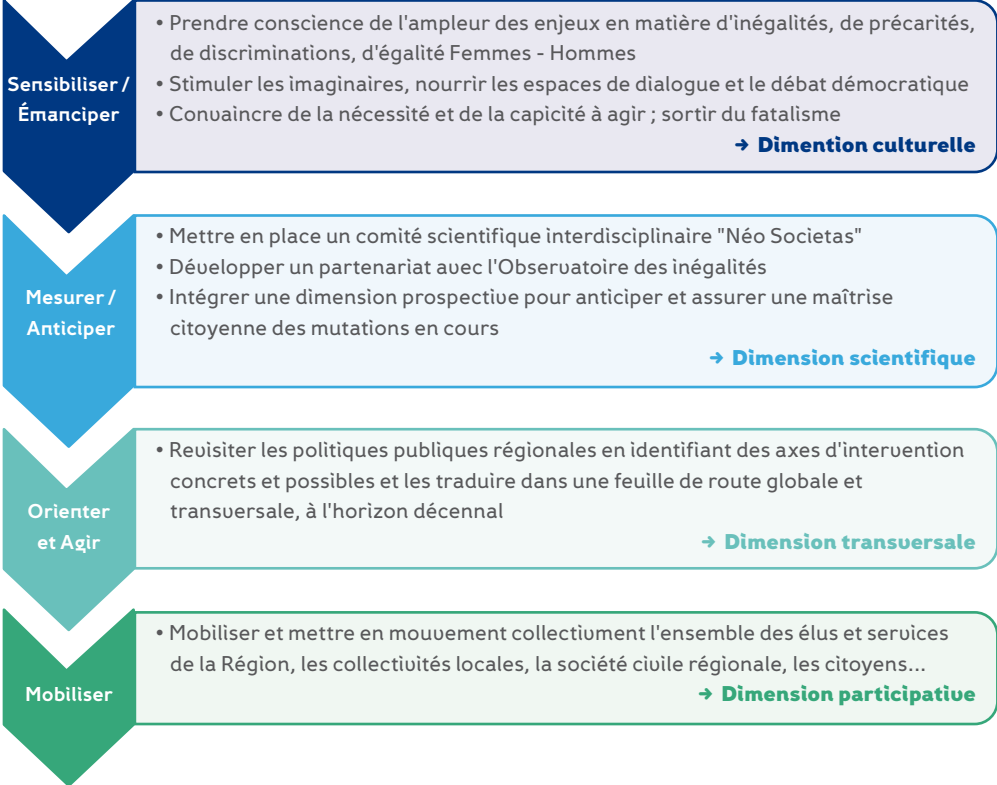
¹ Source : <https://www.lecese.fr/actualites/rapport-annuel-sur-letat-de-la-france-2022-le-cese-adopte-son-avis>



« Néo Societas » : une démarche culturelle, scientifique, transversale et mobilisatrice.

La dynamique « Néo Societas », telle qu'elle est envisagée et portée par le CESER, est une démarche à construire. Elle porte en elle quatre dimensions qui sont aussi le reflet d'une nouvelle façon d'appréhender la construction d'une telle approche :

- Une dimension culturelle de sensibilisation sur la nécessité et la possibilité d'agir et de reconquérir des marges de manœuvre. Il s'agit de promouvoir la capacité d'un acteur public comme la Région, à inventer de nouvelles dynamiques de moyen/long termes (stimuler les imaginaires), en mobilisant tous ses leviers d'action, à travers ses propres politiques, mais aussi par sa capacité « d'influence », d'exemplarité et d'entraînement notamment auprès des acteurs socio-économiques ou d'autres collectivités infrarégionales.
- Une dimension scientifique d'observation et de prospective, pour mesurer, objectiver et anticiper. À l'instar de ce que sont « AcclimaTerra » et « Écobiose » pour les enjeux climatiques et de biodiversité, un comité scientifique interdisciplinaire « Néo Societas », réunissant experts et chercheurs de haut niveau pourrait se mettre en place. L'objectif serait d'éclairer l'état des lieux réel et factuel en Nouvelle-Aquitaine, comprendre les dynamiques, les trajectoires passées et prospectives, apporter des éléments de compréhension et d'analyse des causes et des déterminants (ce qui concourt aux inégalités) et les leviers d'actions régionaux.
- Une dimension transversale pour orienter et agir. Il s'agit de prendre appui sur les actions déjà menées, mais aussi le foisonnement d'études, de travaux de recherches, d'initiatives et de projets pour construire une feuille de route qui, dans une cohérence d'ensemble, aurait vocation à guider l'action régionale pour la décennie à venir et auxquels les futurs schémas (SRDEII, SRADDET, SRESRI...), règlements d'intervention et plans d'actions régionaux devraient désormais se référer.
- Une dimension mobilisatrice visant à fédérer et mettre en mouvement l'action et les initiatives des acteurs néo-aquitains, dans leur diversité. La Région est légitime et compétente pour agir, avec ses compétences propres (formation, politique de jeunesse, aménagement du territoire, développement économique...) et en lien avec les Départements et autres acteurs de l'action sociale. Par ailleurs, la Région interagit et accompagne une grande diversité d'acteurs sociaux et de l'éducation populaire, des acteurs économiques... Il s'agit ainsi d'encourager, soutenir, valoriser toutes leurs approches et initiatives économiques porteuses d'innovation sociale et organisationnelle, de transformation sociale et favorisant la transition environnementale.



« Néo Societas » : vers une société plus juste, plus égalitaire, plus solidaire et plus démocratique.



Convaincu que l'objectif de transformation sociale peut constituer le second pilier des politiques régionales, le CESER propose une démarche, d'abord à court terme. L'objectif est d'agir et mobiliser toutes les politiques régionales et au-delà, mettre en mouvement les acteurs et la société civile, dans leur diversité, dans une action immédiate, volontariste et transversale contre les inégalités, les précarités, les discriminations, les injustices et diverses formes de maltraitance ordinaire. À cet effet, une grille d'analyse « Néo Societas » est présentée, sous forme de questions, qui pourrait orienter l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des différents schémas, règlements d'intervention et plans d'actions régionaux.

→ 1 : Comment mobiliser les compétences régionales pour mieux prendre en compte et réduire effectivement les inégalités sociales ?

→ Cible = les inégalités sociales

- Inégalités de revenus et de patrimoines
- Enjeux de redistribution
- Inégalités de capital social/de réseaux
- Poids du logement et des dépenses contraintes dans le budget des ménages...

→ 2 : Comment conquérir l'égalité, lutter contre les stéréotypes, lever les verrous systémiques qui bloquent les parcours ?

→ Cible = les discriminations liées au genre, au handicap, à l'origine, à l'orientation sexuelle et l'égalité Femmes/Hommes

- Vérification et suppression des effets potentiellement discriminatoires de toutes les actions et politiques publiques
- Identification fine des zones de blocage
- Mise en œuvre et soutien aux actions de promotion de l'égalité et de lutte contre les discriminations
- Enrichissement systématique des actions et politiques publiques par les approches de genre et de lutte contre les discriminations

→ 3 : Comment faire de la Nouvelle-Aquitaine un territoire 100 % inclusif ?

→ Cible = toutes les formes d'exclusion

- Pauvreté et grande pauvreté; exclusion durable (les « invisibles », les détenus, etc.), politiques d'émancipation et de développement social des territoires
- Accès aux droits fondamentaux (logement, alimentation, santé, mobilité, éducation, emploi, pratiques artistiques, sportives et culturelles...)
- Isolement des jeunes/des personnes âgées
- Handicap
- Lutte contre le renoncement aux soins
- Droits des personnes migrantes

→ 4 : Comment sécuriser les parcours professionnels et redonner de la visibilité et des marges de manœuvre aux acteurs économiques ?

→ Cible = toutes les formes de précarité

- Précarités du travail/chômage/rupture de transitions professionnelles
- Vulnérabilité de certains acteurs économiques, artisans, commerçants, indépendants, auto-entrepreneurs, entrepreneurs agricoles²...

→ 5 : Comment garantir l'égalité d'accès aux dispositifs, équipements, services et infrastructures ?

→ Cible = les inégalités territoriales

- Éloignement/inégalités d'accès des équipements et services (administrations, éducation, santé, numérique, sports, culture, commerces de proximité...)
- Difficultés de mobilités
- Méconnaissance et complexité des dispositifs d'aide et de leur mode d'accès

→ 6 : Comment mettre en cohérence transition environnementale et transformation sociale ?

→ Cible = rendre possible « Néo Terra » et favoriser son appropriation

- Inégalités face aux possibilités de changement
- Inégalités de responsabilité en matière d'atteintes environnementales³
- Inégalités d'exposition aux risques
- Inégalités d'accès à une alimentation saine et de qualité
- Nécessaire articulation entre les actions et réponses aux enjeux de court terme et de plus long terme, en tenant compte d'éventuelles « injonctions paradoxales » entre les défis posés par les transitions et les impératifs immédiats
- Impacts sociaux des transitions environnementales
- Enjeux culturels et démocratiques des transitions et défis environnementaux (qui supposent d'améliorer les modalités d'implication du plus grand nombre dans les processus de mutation des modèles de production, de consommation)

→ 7 : Comment développer la participation de tous et la gouvernance partagée, favoriser la démocratie sociale et l'engagement citoyen ?

→ Cible = la crise démocratique et de participation citoyenne

- Le poids des déterminants sociaux dans les inégalités de participation à la vie démocratique et de participation citoyenne
- La défiance à l'égard des institutions et de la parole scientifique
- Le rapport sciences/société et l'enjeu de la diffusion et de la vulgarisation des connaissances scientifiques afin d'éclairer et d'améliorer la compréhension des défis économiques, sociaux, environnementaux...
- Les inégalités d'accès aux pratiques culturelles, artistiques, sportives, associatives

À moyen/long termes, il faut ouvrir de nouvelles lignes d'horizon : donner du sens, maîtriser les transitions, vivre mieux. Avec la crise Covid-19, des questionnements ont émergé sur le « monde d'après ». « Néo Societas » se propose d'être un espace où s'ouvre le champ des possibles... Le CESER invite la Région et tous les acteurs – y compris les organisations de la société civile – à se saisir des grands enjeux de société afin que chacun se sente partie prenante et en coresponsabilité des choix à opérer pour reprendre en main notre destin collectif.

Télécharger la contribution du CESER « Néo Societas » : combler les fractures, ouvrir de nouvelles lignes d'horizon.



² Au demeurant, la fragilité du tissu économique, si elle concerne plus souvent des petites structures, n'est pas qu'une question de taille. Les situations de retournement peuvent également toucher par exemple des entreprises de taille intermédiaire, des start-up et même certains grands groupes, tandis que des entreprises d'envergure plus modeste parviennent à une certaine agilité les préservant du risque d'« ubérisation » de leur activité.

³ En France, ainsi que le souligne l'économiste Jean Gadrey (2020), les 1 % les plus riches émettent 40 fois plus de carbone que les 10 % les plus pauvres mais paient 4 fois moins de taxe carbone (en % de leurs revenus).

LES ÉCO-SOCIO-CONDITIONNALITÉS DES AIDES :

Un des leviers pour renforcer, accélérer les transformations



La mise en place de critères d'éco-socio-conditionnalités d'accès aux subventions ou aux marchés publics portés par le Conseil régional, apparaît comme un des leviers pertinents pour traduire et mettre en cohérence des orientations politiques en matière d'accompagnement aux transitions.

Suite à l'engagement pris conjointement par l'État et le Conseil régional de mettre en place des critères d'éco-socio-conditionnalités des projets sélectionnés au titre du Contrat de plan État-Région Nouvelle-Aquitaine (CPER) 2021-2027, le CESER s'est engagé à élaborer des propositions pour nourrir la réflexion engagée par le Conseil régional à ce sujet. L'Assemblée de la société civile a présenté une contribution (outil et mode opératoire) précisant les cinq grandes familles d'exigences et de critères qu'elle souhaite voir priorisés :

- Protection de l'environnement : objectifs de décarbonation, de préservation de la ressource en eau et de la biodiversité, lutte contre la déforestation ;
- Dimension sociale, lutte contre les inégalités : la création d'emplois durables et de qualité, l'investissement dans la formation qualifiante, le respect de l'égalité Femmes-Hommes, l'insertion professionnelle et la sécurisation des parcours professionnels, le respect du droit international du travail ;
- Démocratie : obligation d'information et consultation des instances représentantes du personnel (Comité social et économique - CSE) sur les projets d'intervention ;
- Dimension éthique et droits humains : lutte contre l'évasion et l'optimisation fiscales, lutte contre les conflits d'intérêts et respect des droits humains ;
- Ambition territoriale : l'ancrage territorial durable, le recours aux ressources et compétences locales pour développer les écosystèmes locaux, favoriser les relocalisations de productions.

Le CESER préconise que l'éco-socio-conditionnalité des aides s'applique de façon globale et systémique à l'ensemble des acteurs bénéficiaires (entreprises, organisations), en envisageant cependant des modulations de mise en œuvre au regard de la taille de la structure, contribuant ainsi à sensibiliser tous les acteurs. Les éco-socio-conditionnalités des dispositifs régionaux ne doivent être ouvertes qu'aux structures en conformité avec les réglementations nationale, européenne et internationale en vigueur, en particulier en matière environnementale ainsi que sur la mise en place d'un plan d'actions sur l'égalité Femmes/Hommes dans les entreprises de plus de 50 salariés. En plus des principes et critères à respecter, des formes positives d'incitations (accompagnement ou bonifications) pourraient sous certaines conditions être un moyen d'accompagner des acteurs sur des thématiques que la Région juge prioritaires. Au-delà, en tant que maître d'ouvrage dans le cadre de ses propres appels d'offres, le Conseil régional pourrait définir des conditionnalités spécifiques pour ses achats publics. En ce sens, le CESER invite le Conseil régional à faire évoluer son Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables. Pour le CESER, la transparence du dispositif sera requise pour donner à voir l'utilisation qui est faite des fonds publics. La question des éco-socio-conditionnalités étant une question ouverte dans toutes les institutions, le CESER invite Régions de France ainsi que l'État à s'engager eux-mêmes et à un effort de mise en cohérence permettant d'harmoniser les dispositifs et d'éviter les effets d'aubaine et de concurrence négative entre territoires.



AVIS

DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES COMPLEXES DANS UN CONTEXTE D'INFLATION ET DE CRISES



L'examen des documents budgétaires (budget supplémentaire et orientations budgétaires) est un des moments importants pour le CESER. L'Assemblée de la société civile a regretté, faute d'avoir disposé des documents définitifs dans des délais utiles, de n'avoir pu remplir sa mission d'éclairage du Conseil régional sur l'un des grands sujets régionaux de 2023, celui de la préparation de la future convention TER et de la perspective de l'ouverture à la concurrence des services ferroviaires régionaux. Un avis spécifique sur le transfert de propriété de SNCF vers la Région Nouvelle-Aquitaine des matériels roulants ferroviaires confirme ce regret.

La stratégie contractuelle ferroviaire régionale est structurante à plus d'un titre : réponse aux besoins de mobilité, aménagement du territoire, transition écologique

et énergétique, impact sur les finances régionales... Au centre de ces enjeux d'avenir pour la Nouvelle-Aquitaine, l'ouverture à la concurrence des TER mérite un débat stratégique global pour lequel le CESER a appelé de ses vœux qu'il puisse associer l'ensemble des parties prenantes : citoyens, usagers, société civile organisée, territoires... Pour le reste, à l'occasion de l'examen du budget supplémentaire pour 2022 et des orientations budgétaires pour 2023, le CESER constate que l'inflation va fortement impacter le budget régional, tant sur la fin d'année 2022 que pour 2023.

Dès maintenant, les dépenses nouvelles inscrites au budget supplémentaire 2022 visent à faire face à une situation économique marquée par diverses tensions. Le CESER apprécie l'effort accru en direction de la jeunesse, des lycées, des transports collectifs tout en attirant l'attention sur l'accessibilité tarifaire des TER. Des inquiétudes demeurent concernant les formations sanitaires et sociales et les mesures visant à réduire les consommations d'énergie, en particulier par la rénovation énergétique des bâtiments qui doit rester une priorité.

Pour les orientations 2023, la collectivité ne dispose d'aucun moyen d'ajustement de ses recettes hors emprunt, sinon celui d'opérer des coupes sèches dans certains budgets. 2023 sera une année record en termes de mobilisation de l'emprunt. La hausse de l'endettement associée à une hausse des charges d'intérêts est source d'inquiétude, même si les opérations de sécurisation de la dette sont saluées par le CESER.



En termes d'orientations, et conscient de la difficulté de l'exercice, le CESER invite le Conseil régional à développer une vision plus stratégique et dynamique. Les répercussions économiques des crises sont durement ressenties par les familles et ménages, en particulier parmi les plus précaires, non seulement les 800 000 néo-aquitains vivant déjà sous le seuil de pauvreté mais aussi et au-delà toutes les familles et ménages déjà confrontés à des difficultés. C'est pourquoi le CESER partage la volonté affichée par l'exécutif régional de « consolider les compétences socles tout en posant les fondations d'un nouveau contrat écologique et social » et de « massifier l'accompagnement des transitions », en dépit des contraintes pesant sur l'élaboration du prochain budget.

ACTU

LANCEMENT DES PROGRAMMES EUROPÉENS 2021-2027

Environ 400 personnes, élu.e.s, porteuses et porteurs de projet et responsables des programmes européens ont participé à la manifestation de lancement des nouveaux fonds européens en Nouvelle-Aquitaine. Un événement qui s'est déroulé au Rocher de Palmer de Cenon, salle de spectacle elle-même financée par l'Union européenne à la fin des années 2000.

Les enjeux affichés de l'Union européenne de rendre les régions « plus compétitives et plus innovantes », « plus vertes », « mieux préparées aux emplois de demain » et plus proches de ses habitants » (intitulé des 4 tables-rondes successives) ont structuré les témoignages et échanges. Emmanuelle FOURNEYRON, Présidente du CESER, était invitée en qualité de grand témoin sur les questions de compétitivité et d'emplois de demain. L'occasion de rappeler la nécessité d'associer les acteurs des projets le plus en amont possible, de travailler à la concrétisation de l'échelon européen sur toute la Nouvelle-Aquitaine, et concernant les emplois de demain, la nécessaire prise en compte des besoins dans les métiers du soin, du lien, de la culture, du sport, de l'éducation populaire... et l'enjeu d'une adaptation des emplois aux parcours de vie et non l'inverse.

DÉCHETS : PRÉVENTION, RECYCLAGE ET SENSIBILISATION EN PRIORITÉ



Nécessité de prévenir la production de déchets, de sensibiliser, d'améliorer le recyclage, d'adapter l'action régionale à chaque territoire : autant d'attentes exprimées par le CESER et qui sont prises en compte dans l'action de la Région telle que présentée dans une « feuille de route pour l'animation du volet déchets du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) ». Consulté sur l'animation de la prévention et

de la gestion des déchets, le CESER souhaite renouveler sa vigilance quant aux situations différentes et spécifiques de chaque territoire. Les collectivités ne sont pas toutes propriétaires des infrastructures de collecte et de traitement des déchets, n'en maîtrisent pas forcément les coûts au regard de l'inflation actuelle, et n'ont pas toutes les moyens d'investir. Permettre un égal accès à l'information sur les financements régionaux disponibles est un défi. Enfin, la question du prix de la gestion des déchets est un sujet d'inquiétude des citoyennes et citoyens dans les territoires. Il convient d'être attentif aux coûts de la gestion des déchets facturés aux ménages, qui peuvent être amenés à augmenter avec la mise en place de nouvelles procédures de collecte séparée des déchets.



FAVORISER L'ENGAGEMENT CITOYEN DES JEUNES DANS TOUTE SA DIVERSITÉ

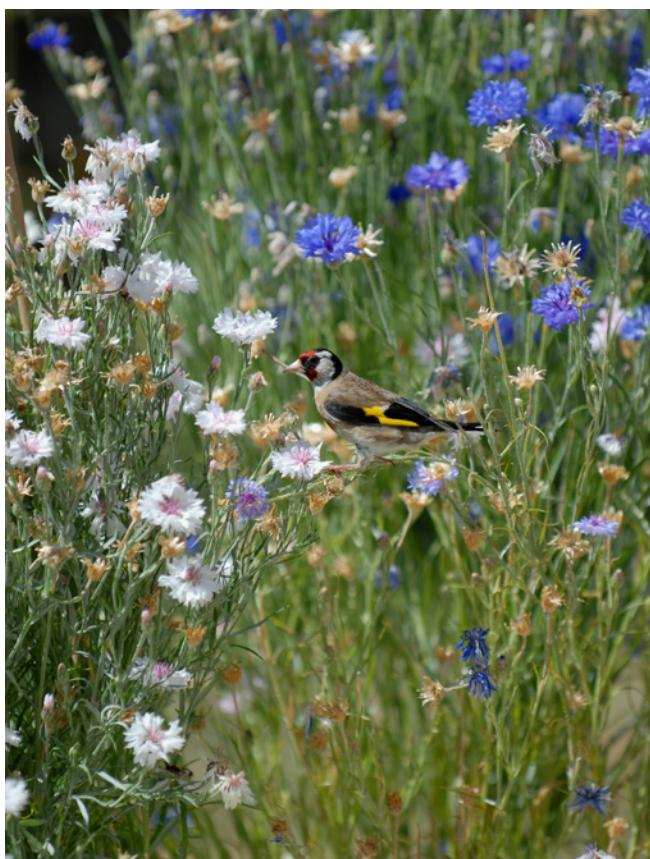
Même si les jeunes, comme l'ensemble des citoyens, ont de plus en plus tendance à s'abstenir de voter, cette distance de la relation à la vie politique institutionnelle ne saurait à elle seule rendre compte de la réalité de l'engagement citoyen des jeunes. Divers travaux attestent au contraire d'une progression de leur engagement citoyen, dont ceux en cours de la section « Veille et prospective » du CESER sur les jeunes. Cette progression de l'implication citoyenne des jeunes s'explique aussi en réaction aux défis posés par la société actuelle qui interrogent sinon compromettent l'avenir des « générations futures ». C'est typiquement le cas avec le réchauffement climatique et les questions environnementales, ou encore avec la question des droits des femmes.

Le CESER salue la proposition de convention Région-Autorités académiques, considérant l'intérêt de l'action complémentaire du Conseil régional en matière d'éducation à la citoyenneté et de démocratie scolaire. Il encourage le Conseil régional pour que la dynamique de démocratie scolaire soit autant que possible étendue à tous les établissements et à tous les élèves, avec une attention pour les plus en difficulté. Des réserves cependant sur la mise en place d'une Instance participative de la jeunesse, qualifiée de décalée au regard de l'évolution des modes d'engagement des jeunes. Le CESER propose de tenter l'expérience et d'en faire un bilan au terme d'une année de fonctionnement. Il invite en parallèle la collectivité à s'appuyer sur le réseau des espaces d'expression existants en région afin d'élargir la portée de cette initiative. Il rappelle plus largement la proposition qu'il a formulée en 2020 dans le cadre du rapport sur les droits culturels, d'un « Pacte régional » pour l'éducation populaire.



LA STRATÉGIE RÉGIONALE DE LA BIODIVERSITÉ, UNE MÉTHODE D'ÉLABORATION PARTICULIÈREMENT APPRÉCIÉE

Après deux années de travaux caractérisés par une démarche ascendante et par de nombreuses concertations, la stratégie régionale de la biodiversité Nouvelle-Aquitaine est présentée à la délibération des Assemblées régionales. Le CESER, fortement mobilisé sur la question, avec des contributions spécifiques en avril 2021 et juin 2022, salue le travail, tant la démarche que les propositions. L'élaboration a été concertée et ouverte ; elle a laissé une large place au CESER, dont les préconisations ont été très largement intégrées au document final. L'enjeu est désormais de parvenir à mettre en œuvre les actions et à embarquer l'ensemble des acteurs, qu'ils soient décideurs politiques, acteurs socio-économiques ou citoyens. Le CESER réitère son appel à tous les acteurs du territoire pour s'emparer de cette stratégie et concourir à la réalisation des actions. Le rôle des responsables politiques locaux est en particulier clé : leur implication est indispensable, leur engagement nécessaire. La cohérence entre acteurs et au sein même du Conseil régional sera un facteur décisif ainsi que la recherche d'une meilleure transversalité entre schémas régionaux et entre services, en particulier pour les contrats de territoire. Des moyens humains et financiers suffisants devront être mobilisés par tous les acteurs, y compris le Conseil régional ; le CESER sera ainsi attentif aux moyens effectivement mobilisés lors de l'examen du budget prévisionnel 2023 du Conseil régional.



UNE NOUVELLE RENCONTRE CESER – CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT

Dans le prolongement d'une première rencontre organisée en mars 2022, le CESER et les Conseils de développement se sont retrouvés en octobre. À l'ordre du jour, la présentation d'un rapport réalisé par la coordination régionale des Conseils de développement de Nouvelle-Aquitaine sur le thème « Rural-urbain en Nouvelle-Aquitaine : répondre aux attentes citoyennes par de nouvelles coopérations ».

L'intérêt de ces échanges entre organisations de la société civile, du CESE aux CESER jusqu'aux conseils de développement a été confirmé et différentes pistes pour la suite ont été avancées, qui seront à formaliser lors d'une prochaine rencontre en janvier 2023.

Par ailleurs une rencontre nationale s'est tenue au CESE en novembre sur le thème « S'accorder pour mieux composer ensemble un futur démocratique ». Le CESER Nouvelle-Aquitaine et des CESER d'autres régions étaient présents, l'occasion d'échanger sur les pratiques de partenariat CESER-CODEV dans les autres régions.



D'AUTRES AVIS EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET DU CESER

Le CESER a tenu sa dernière séance plénière les 11 et 12 octobre 2022. Au-delà des avis présentés dans cette Lettre, le CESER a délibéré sur les dossiers suivants :

- La transmission-reprise d'entreprises en Nouvelle-Aquitaine
- Une stratégie régionale en faveur des tiers-lieux
- La dotation globale de fonctionnement aux établissements publics locaux d'enseignement
- Le développement de l'apprentissage en Nouvelle-Aquitaine
- La stratégie scientifique du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine
- Le rapport « Néo Terra » 2022 valant Rapport de développement durable de la collectivité régionale.



RETOUR SUR LES « GRANDS FEUX » DE L'ÉTÉ EN GIRONDE

Une table-ronde pour mieux comprendre et prévenir



L'été 2022 restera douloureusement marqué par des incendies hors normes qui ont affecté notre région. Le CESER Nouvelle-Aquitaine a organisé un temps d'échange dédié aux incendies. L'Assemblée a pu bénéficier de témoignages sur les premiers enseignements de ces événements et soulever quelques pistes de réflexion visant à mieux prévenir dans les temps à venir de tels impacts. Cette table-ronde était organisée le 11 octobre avec la participation de :

- **Fabienne BUCCIO**, Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine. Préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest et Préfète de la Gironde,
- **Jean-Luc GLEYZE**, Président du Conseil départemental de la Gironde (élu du canton de Captieux, dans le massif des Landes girondines) et Président du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS),
- **Bruno LAFON**, Président du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) de Nouvelle-Aquitaine, Président de l'antenne girondine de l'association DFCI - Défense des Forêts Contre les Incendies - et Maire de Biganos.



Les conditions réunies de feux hors norme

L'été 2022 a été marqué par plusieurs feux jugés « hors normes », tant par leur ampleur que par leur vitesse de propagation, leur très vive intensité, leur durée et par la surface brûlée. Cette succession d'incendies a concerné la France, à l'instar d'autres pays européens. Dans le seul département de la Gironde, les grands feux de Landiras ont ravagé au total plus de 28 000 ha et 7 000 ha supplémentaires ont été détruits lors de l'incendie de La Teste-de-Buch. Le département de la Gironde est celui de France où l'on enregistre le plus grand nombre de départs de feux de forêt, d'abord parce que la pression humaine y est particulièrement forte. Les forestiers étaient très inquiets à l'arrivée de l'été, avec un début de saison marqué par un nombre de départs de feux très élevé (614) au regard des années antérieures. Leur inquiétude est constante depuis les tempêtes de 1999 et 2009. Elle tient au fait que le massif des Landes de Gascogne est traditionnellement une mosaïque composée de pins maritimes d'âges différents, de semis, de coupes rases... À partir de 1999, cet agencement a été perturbé avec une première tempête (Lothar et Martin) qui mit à terre 200 000 ha de forêts. Dix ans plus tard, ce sont 400 000 ha touchés par la tempête Klaus auxquels se sont ajoutés 30 000 ha détruits par une invasion d'insectes parasites (scolytes). Cette forêt a changé de structure sur 600 000 ha car elle est d'un seul tenant, d'arbres d'une même classe d'âge et d'une même morphologie. Cette évolution constituait dès lors un danger nouveau. **Épisodes caniculaires à répétition, taux d'hygrométrie très bas, sécheresse de la végétation, vents instables et tournants avec un feu qui produit son propre vent, départs de feux simultanés à La Teste-de-Buch et Landiras, forte densité de population... autant de conditions cumulées qui se sont révélées propices pour que ces feux soient difficiles à mettre sous contrôle.**

Un dispositif de gestion de crise, une mobilisation exceptionnelle



Quelles que soient les crises, l'organisation est rodée et a fait la preuve de son efficacité pour des crises bien différentes. Au centre de cette organisation, la Directrice des Opérations de Secours (DOS), en l'occurrence la Préfète et le Commandant des Opérations de Secours (COS), en la personne du Contrôleur général du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS). C'est ce binôme qui dirige l'organisation des opérations sur le terrain,

qui prend les décisions en fonction des éléments de situation, en lien avec les postes de commandement opérationnel situés sur les lieux d'incendies. Derrière ce binôme, opère un Centre Opérationnel Départemental (COD) qui a fonctionné 24h/24h en préfecture durant toute la période des incendies. Ce COD rassemble tous les services compétents (Gendarmerie, Police, DFCI, Conseil départemental, Agence Régionale de Santé...) mobilisés aussi bien pour la logistique que pour les interventions. Une cellule spéciale d'information du public a par ailleurs été installée en préfecture durant toute la période des opérations. Ce COD est chapeauté par un Centre Opérationnel Zonal (COZ) situé à Bordeaux, lui-même en lien avec le Centre Opérationnel de Gestion Interministérielle de Crise (COGIC) placé à Paris auprès de la Direction Générale de la Sécurité Civile. C'est par ce biais qu'il a été possible d'organiser l'arrivée des renforts venant d'autres départements et d'autres pays



européens. C'est également par ce biais qu'il a été possible de mobiliser la flotte de moyens aériens (Canadairs, Dash...). À côté de cette organisation des services de l'État, il y a eu la mobilisation spécifique des élus, pour organiser le quotidien, avec certains jours 1 500 pompiers girondins et jusqu'à 3 000 avec les renforts venus d'autres départements et pays. Il fallait assurer toute la logistique associée (repas, hébergement...). **Un formidable élan de solidarité s'est manifesté lors de ces incendies. Ouvertures des bâtiments publics par les maires et de collèges et lycées pour héberger les personnes évacuées et organiser le ravitaillement, appels aux dons organisés par le Conseil départemental et certaines communes et une forte implication de citoyens dans cet effort de solidarité.**



Sur le front

Les intervenants successifs ont déclaré avec beaucoup d'émotion avoir vécu des moments extrêmement compliqués et difficiles, jusqu'à se sentir impuissants et dans l'impossibilité de faire face. Des souvenirs de la nuit du 18 juillet 2022, sont évoqués : une température de plus de 40 °C sous abri au plus fort de la journée, des murs de feu d'une hauteur impressionnante, des vents tournants et un vent engendré par le feu lui-même, ce feu avançant rapidement vers le Pyla et la ville d'Arcachon... L'incendie était d'une telle violence que, sans les moyens de l'Armée (un drone à vision nocturne), il n'aurait pas été possible de guider les sapeurs-pompiers.

Des choix et des décisions difficiles : décision d'abandonner les campings au feu, choix d'établir des zones d'appui, aussi bien à La Teste-de-Buch qu'à Landiras, des réquisitions, seul moyen pour pouvoir pénétrer sur les terrains sans l'accord des propriétaires, réquisitions des entreprises disposant des matériels spécialisés... Au total, 200 km de zones d'appui ont pu être tracés dans les forêts de Landiras et de La Teste-de-Buch.

Des inquiétudes sur des situations atypiques à gérer : un site SEVESO frôlé par l'incendie, la présence de puits de pétrole, même s'ils sont de petite taille, le déménagement d'un zoo, des évacuations d'Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD)...



Les premiers enseignements et éléments de bilan



Le plus important est bien sûr qu'aucune perte humaine ne soit à déplorer ! Les objectifs qui avaient été fixés aux sapeurs-pompiers répondaient à un ordre de priorité : d'abord faire en sorte qu'il n'y ait aucune victime, ensuite de préserver les habitations (4 400 à 4 500 habitations ont été épargnées) et sauver autant que faire se peut la forêt. S'agissant des biens immobiliers, plus de 4 500 bâtiments (de plus de 40m²) étaient localisés dans les périmètres de ces

incendies et moins de 1 % (19 exactement) ont brûlé auxquels s'ajoutent les 5 campings. 46 500 personnes évacuées dans des conditions le plus souvent anticipées mais aussi perturbées par les changements de direction des vents et donc parfois dans l'urgence, 1 300 personnes ont également été touchées dans leur emploi en raison de l'impact des feux, par des arrêts momentanés d'activité.

Aujourd'hui, divers groupes de travail ont été constitués pour traiter les différentes situations et les indemnités, que ce soit pour les entreprises ou pour les propriétaires et exploitants forestiers. Le bois coupé pour la réalisation des zones d'appui a été retiré et les propriétaires seront dédommages (l'État, via la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) et sur la base d'images satellitaires, réalise un travail d'identification des parcelles, des bois et de leurs propriétaires pour calculer les indemnités). S'agissant des campings, un engagement a été pris pour que ces établissements réouvrent au moins partiellement l'été prochain. Les services de l'État y travaillent, afin de définir avec les intéressés les conditions de leur réinstallation dans le cadre de la légalité. Pour autant, des questions restent posées compte tenu de l'intérêt avéré des zones d'appui, sur les modalités de leur création, de leur entretien et de leur éventuelle utilisation (sous certaines conditions, utiliser ces zones comme sites d'implantations photovoltaïques), question sur le statut de la forêt usagère de La Teste-de-Buch...



Une phase de retours d'expériences nécessaire et des pistes pour l'avenir

Si l'ampleur et le caractère «hors norme» de ces feux appellent beaucoup d'humilité de la part des acteurs concernés et des décideurs publics, il conviendra de tirer le plus d'enseignements possible pour l'avenir, la Gironde pouvant être qualifiée à bien des égards de «laboratoire du changement climatique». Cette démarche de retours d'expériences en Nouvelle-Aquitaine, complémentaire d'autres réalisées ou en cours : par le Sénat, par une mission interministérielle, par la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France, par l'Association des Départements de France (ADF), a permis d'identifier un certain nombre de questionnements :

- La question du foncier d'abord, qui conditionne l'organisation des forêts, et leur occupation par l'humain. Le morcellement des propriétés, la faible accessibilité, le caractère touffu des boisements ont rendu difficile la défense incendie. La question de l'avenir foncier et des usages est posée pour l'avenir.
- La question de l'urbanisme. Aux deux types de forêts concernées par les incendies, correspondent aussi deux types d'urbanisme : un urbanisme très dense qui ruisselle dans la forêt sur le Bassin d'Arcachon, et dans le secteur de Landiras, un habitat diffus traditionnel avec une organisation en airials, ces clairières avec feuillus qui constituaient une protection physique contre le risque d'incendie. Et d'autre part des lotissements créés en continuité des bourgs mais qui n'ont pas pris ces précautions. La question de l'urbanisme et de sa conception sera un sujet avec une forêt facteur de risque.
- La question de l'avenir de la forêt. La forêt est une forêt d'exploitation, conçue d'abord pour des raisons d'assainissement des marécages landais avec une essence de pin maritime adaptée à l'époque. La question est posée sur la manière de concevoir la forêt afin qu'elle soit plus résiliente et permette d'éviter une propagation parfois extrêmement rapide du feu. L'aménagement de la forêt (pistes forestières, zones d'appui ou pare-feu, points d'eau), hérité des décennies passées et qui a fonctionné très longtemps, doit également être réinterrogé dans un contexte de dérèglement climatique.
- La question de la surveillance du feu et de la nécessité de combattre les feux naissants. En Nouvelle-Aquitaine, la Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI) a créé un système (après les incendies de 1949), basé sur une taxe payée par les propriétaires forestiers permettant l'aménagement et la protection de leur territoire. Ce sont



ainsi 42000 km de pistes et 6000 points d'eau qui ont pu être installés afin que les pompiers puissent intervenir le plus rapidement possible. Ce système est unique en France et en Europe. Par ailleurs, un système d'information géographique permet de surveiller les impacts de foudre, information importante compte tenu de la présence de lignite ou de tourbe en sous-sol qui peut alimenter des feux souterrains. Un travail d'anticipation est effectué à partir de modèles qui permettent, en fonction des différents paramètres pris en compte (vents, température, hygrométrie...) de prévoir l'évolution du feu. La particularité du massif forestier girondin tient au caractère tournoyant de la direction des vents (à Landiras il y a eu jusqu'à 5 têtes de feu). Dans le contexte des incendies de cet été, la DFCI a été obligée d'allumer des feux dits «tactiques» et de participer à la création de «zones d'appui».

- Et enfin la question des moyens de lutte contre les incendies. S'agissant des moyens aériens, sont-ils suffisants, sont-ils correctement pré-positionnés sachant que si un tel pré-positionnement existe dans le Sud-Est, tel n'est pas le cas dans le Sud-Ouest. Concernant les moyens du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)



de Gironde, la question de la répartition des rôles est soulevée : la gestion des moyens de lutte aériens doit-elle relever intégralement de l'État et les moyens de lutte terrestres intégralement des SDIS ? Alors pourquoi les SDIS sont amenés à louer des moyens aériens ? Quels moyens humains et matériels des SDIS, notamment en nouvelles technologies (par exemple les drones, la télésurveillance par caméras installées sur des pylônes...), en type de matériels mobilisés (gros camions en stationnaire et/ou camions plus petits à mobilité plus importante). Et enfin, la question des moyens financiers du SDIS, aujourd'hui du ressort du Département et des intercommunalités dont Bordeaux Métropole. Le Conseil départemental reçoit une



part de la Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA) largement inférieure à ce qu'il verse au SDIS. Les Conseils départementaux appellent aujourd'hui à recevoir une plus grande masse de la TSCA au profit des SDIS, l'argument étant que le régime assurantiel réalise des économies sur les dommages humains ou matériels évités lors d'une catastrophe de ce type. L'actualisation de la loi démocratie et proximité de 2002 qui fonde la participation aux SDIS sur la population de 2002 est nécessaire compte tenu de l'augmentation rapide de la population au cours des vingt dernières années.

L'enjeu de la prévention largement mis en exergue en 2012 par un rapport de l'ex-CESER Aquitaine⁴ est déterminant, il va falloir apprendre que vivre à proximité d'un massif forestier comporte des risques. L'acculturation des nouvelles populations (permanentes et touristiques), la sensibilisation des collectivités au risque et la qualification même du risque sont essentielles.

D'autres points de débats et de questionnements du CESER

En préambule, l'Assemblée de la société civile régionale a tenu unanimement à rendre un hommage appuyé aux sapeurs-pompiers mobilisés sans relâche ainsi qu'aux services de l'État, aux élus locaux et services des collectivités concernées, aux professionnels, aux associations et aux bénévoles... qui dans un formidable élan de solidarité ont contribué à sauver des vies, des habitations et les forêts. Les échanges ont permis de répondre aux questionnements (évacuation des populations, moyens et équipements du SDIS, système de péréquation entre SDIS, nature des produits utilisés comme retardateur de feu, coût global des incendies...) et d'ouvrir d'autres pistes de réflexion, en particulier :

- La question du respect et/ou de l'adaptation des documents d'urbanisme, en particulier les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) ou encore le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR), les Plans de Prévention des Risques contre les Incendies de Forêt (PPRIF), aux «nouveaux risques», comme la prévention des feux de forêt ou l'érosion côtière est plus que jamais nécessaire. Il est confirmé qu'il y aura une opposition des services de l'État à la reconstruction des cabanes de La Teste-de-Buch détruites par l'incendie et à la réouverture de pistes non sécurisées. Les campings seront réouverts dans le cadre de la légalité sur ce territoire très particulier de la Dune du Pyla, qui comporte des contraintes spécifiques.
- La reconstitution de la forêt est à envisager dès maintenant, des travaux sont en cours, notamment ceux de la



Fédération des Industries du Bois de Nouvelle-Aquitaine et de la SEPANSO de la Gironde. Ces travaux démontrent que la forêt est l'une des réponses face au dérèglement climatique, en fixant le carbone et en produisant des matériaux renouvelables. D'autres axes sont présentés concernant les interfaces entre l'urbanisation et la forêt, l'intérêt de préservation et/ou de restauration des ripisylves en bords de cours d'eau, particulièrement importantes en matière de biodiversité et, en termes d'essence de bois. La question de l'entretien des forêts (débroussaillage) est également posée. Il est rappelé qu'à ce jour, l'objectif est de replanter mais également de concevoir des «zones d'appui» tout en faisant

en sorte de les utiliser le plus intelligemment possible : faut-il les laisser vierges, y implanter des surfaces agricoles ou du photovoltaïque ? Ne faut-il pas réfléchir à la nature des boisements à proximité des zones d'habitat ? Toutes les hypothèses sont à ce stade envisageables.

En termes de prévention, la question de l'urbanisation et de son «encadrement» reste centrale. Le dérèglement climatique est à l'œuvre et il paraît urgent de se préparer à une nécessité de résilience beaucoup plus poussée en se servant de retours d'expérience tels que celui d'aujourd'hui à propos des feux de l'été.



ISSN : 2555-297 X
Lettre bimestrielle
Abonnement gracieux sur demande.
Directeur de la publication : W. Grounon
Rédaction : Pôle communication du Ceser
Maquette : Kymzo Design
Réalisation : Imprimerie BLF

Crédits photos : Région Nouvelle-Aquitaine : Sabine Delcour, Alexandre Dupeyron, Françoise Roch, Sébastien Sindou
Croix Rouge Française-Alexis Anice
Franck Perrogon
Günther Vicente
Photothèque du CESER Nouvelle-Aquitaine

SITE DE BORDEAUX	SITE DE LIMOGES	SITE DE POITIERS
14 rue François de Sourdis CS 81383 33077 Bordeaux Cedex Tel. 05 57 57 80 80	27 boulevard de la Corderie CS 3116 87031 Limoges Cedex 1 Tel. 05 55 45 19 80	15 rue de l'Ancienne Comédie CS 70575 86021 Poitiers Cedex Tel. 05 49 55 77 77

